

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix-huit décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le onze décembre deux mille huit, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

Mrs LETIERCE François, BAUDOUX Philippe, LALANDE Georget, DELAITRE Didier, BLANCHARD Olivier, LECOQ André, POTEZ Michel, GORON Gilles, DUPONT Xavier, FRANCESCHINI Michel, Mmes MORIN Bernadette, PONCE Francine, NOGAMI-GAULTIER Monica, DEVILLE Sylviane.

Secrétaire de séance :

Mme KAUFFER Karine

OBSERVATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2008

Ce compte rendu est à finir de corriger.

OBSERVATIONS DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2008

- Mr GORON demande des précisions sur :

Le service minimum d'accueil des enfants en cas d'enseignants grévistes. Mr BLANCHARD précise qu'une liste de volontaire a été établie au sein du SIVOS. Ces personnes pourraient être sollicitées en cas de besoin.

L'absence observée des cars à 9 h et 18 h à l'arrêt de la Pérelle. Monsieur le Maire précise qu'il a posé la question à Mr BLOUIN vice-président à la communauté de communes pour les Transports scolaires et n'a pas obtenu de réponse.

Toutes ses observations seront prise en compte et un compte rendu modifié sera présenté au conseil lors de la prochaine séance.

PROJET EOLIEN

Mr le Maire indique que le rapport du commissaire a été finalisé et envoyé à Mr le préfet. La procédure d'instruction du permis de construire est terminée, et la décision finale est donc de son ressort. Lors d'un récent contact téléphonique avec Mr le préfet, Mr le Maire a rappelé la position défavorable de la commune à ce projet.

Il précise également qu'il reste vigilant et en étroit contact avec l'autorité décisionnelle qui lui a assuré qu'en cas de signature de permis de construire il le préviendrait au préalable.

Mr le Maire fait une lecture synthétique du rapport de commissaire enquêteur qui conduit à un avis favorable, malgré une opposition marquée.

Mme NOGAMI-GAULTIER, rejoint dans ses remarques par une majorité de conseillers, rappelle le manque d'impartialité du commissaire enquêteur qui, au-delà de son devoir de réserve, se faisait l'avocat de ce projet éolien et ne prenait pas en compte les observations faites par les habitants.

Mr GORON, précise que suite à un empêchement de dernière minute, l'association ne s'est pas rendue à une réunion en sous-préfecture, une nouvelle date est à reprendre.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur et de quelques courriers ont été remis en séance aux conseillers.

PRE-ETUDES POUR URBANISATION DE LA ZONE AU

Mme NOGAMI GAULTIER demande à ce qu'une réunion d'urbanisme est lieu pour voir les lignes directrices du PLU.

Mr BAUDOUX explique en quelques mots la signification des zones du PLU, UA (Zone construite à caractère ancien), UB (Zone construite d'habitat récent), AU (Zone à construire progressivement et maîtrisée). Le souhait de la commune lors de l'élaboration du PLU était d'atteindre les 800 habitants dans les 15 à 20 ans à venir.

Mr le Maire a mis à l'ordre du jour une demande pour la viabilisation de la zone AU5 du zonage du PLU qui concerne 4 petits propriétaires fonciers anciens, d'Hébécourt.

Mr DUPONT demande à quoi correspond un relevé succinct de travaux qui a été signé par les 4 propriétaires concernés. Mr le Maire explique qu'il a reçu ces 4 propriétaires à leur demande. Il a expliqué les travaux d'enfouissements en cours dans le quartier des Landes en précisant que les tranchées réalisées dans ce cadre intégraient des fourreaux en attente pour la future zone UA mais aussi une conduite d'eau non raccordée. Celle –ci permettra, en cas de rupture d'alimentation en eau de Mr DEREPPER sa réalimentation rapide. Pour satisfaire la demande de cet habitant Mr BLANCHARD souhaiterait, sans attendre une éventuelle panne, que l'on ramène en domaine public la conduite qui passe actuellement dans un terrain privé. Cette demande n'est pas retenue car l'opération qui ne se justifie pas,

ajouterait aux travaux une plus-value de l'ordre de 7 000 €. Elle créerait en plus un précédent pour d'autres demandes telles que les habitations desservies en domaine privé (Ex : Les Monts)

Le conseil municipal devra se réunir ultérieurement pour le choix de la zone constructible à venir.

Le conseil réitère sa volonté de participer à des réunions préalables afin d'étudier le PLU et les règles d'urbanisme avant de prendre une décision.

LOCATION DE LA MAISON DES MASSINS

Mme MICHAULT qui occupait le logement de la commune au 15 Les Massins a quitté définitivement ce logement en novembre.

Suite à la décision de la commission travaux, ce logement est en cours de réhabilitation chauffage et d'isolation.

Ce logement construit dans les années 1970 couvre 90m² au sol + sous-sol sur un terrain de 1200m². Il est constitué de 2 chambres, salle à manger, salon, cuisine, salle de bain et WC.

Afin de faciliter l'arrivée des futurs locataires, la commune rachète la cuisine équipée pour 100 euros.

Un débat s'instaure pour le montant du loyer à appliquer.

La somme de 600 euros est décidée par le conseil municipal.

Des annonces seront distribuées aux habitants de la commune. Les personnes intéressées par ce logement devront se faire connaître par le biais d'une lettre motivée à adresser à la mairie avant le 16 janvier 2009.

Les critères essentiels retenus pour l'obtention de ce logement sont :

- Lien avec Hébecourt
- Couple avec enfants
- Scolarisation au SIVoS de Mainneville
- Solvabilité

La désignation du nouveau locataire se fera à bulletin secret lors de la prochaine réunion après présentation des dossiers de candidature.

ETABLISSEMENT D'UN CAHIER DES CHARGES POUR RENOUVELLEMENT D'UN MARCHÉ ESPACES VERTS.

Une commission spéciale a été mise en place pour l'élaboration d'une liste des travaux d'entretien à réaliser. Elle est constituée de Mrs Michel POTEZ, Michel FRANCESCHINI, Gilles GORON, André LECOQ, Philippe BAUDOUX, Georget LALANDE, Xavier DUPONT et Olivier BLANCHARD.

Cette commission devra se réunir rapidement afin de pouvoir proposer une liste des travaux d'entretien lors du prochain conseil municipal.

PREEMPTION DU 25 SEPTEMBRE 2009

Mr le Maire rappelle les grandes lignes du dossier et fait lecture des derniers échanges entre la commune, Maître BOIVIN (Notaire de la SARL DOMUS) et Maître PLASKOWSKI (Notaire de la commune).

En conclusion, Maître BOIVIN à assigner la commune par une mise en demeure.

Le dossier est transmis à Maître FREZAL (Avocat)

La complexité du dossier permet d'exprimer une remise en cause du PLU, il sera à revoir a l'aide de juristes.

En cas de finalisation de l'achat, le prix d'acquisition pourra être emprunté à un organisme bancaire et remboursé par les loyers ou porté par le biais de l'EPBF de Haute Normandie.

DEPLACEMENT BOUCHE A INCENDIE DU GARAGE A L'ECOLE

La borne incendie près de l'ancien garage Citroën est à remplacer.

Selon les pompiers cette borne est à déplacer à proximité de l'école, le garage n'étant plus en activité, l'école devient le point sensible le plus proche.

La mise en place d'une borne à incendie à l'école, pourrait être subventionnée à hauteur de 40% par la DGE.

Concernant la lutte incendie, la commune connaît quelques problèmes de pression, elle à la possibilité de faire face à ces problèmes par le biais de cuves enterrées de 120 m3 pour un débit de 60m3 durant 2heures.

L'élaboration d'un plan global d'enfouissement de cuves est à mettre en place.

DECISION MODIFICATIVE DU SIEGE : BOURG TR4

Le SIEGE en date du 8 septembre 2008 porte à la connaissance de la commune d'un besoin de complément de financement concernant le Bourg TR4, pour la rue des Oiseaux, le chemin de la Maison Blanche, le Chemin du Marronnier, et le prolongement de la Route de la Mare, complément estimé à 25 000€.

Une délibération en date du 28 janvier 2008, accordant ces travaux les estimaient à 180 000€.

La décision modificative porte l'inscription en distribution publique de 180 000€ à 205 000€.

- 1- Les conditions financières, adoptées par l'assemblée délibérante du syndicat, pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

Paiement au comptant :

La participation financière (P) de la commune s'élève à 20% du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

$P = 171\,404,68 \text{ € H.T.} \times 20\% = 34\,280,94 \text{ €}$

Le solde et la taxe sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à **170 719,06 €**.

- 2- Après clôture de l'opération, le SIEGE adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.
- 3- La participation communale qu'elle soit au comptant ou en annuités sera réglée par virement administratif établi à l'ordre de :

Mr le Trésorier Principal d'Evreux Municipale 16 rue de la Petite Cité
27025 EVREUX cedex à la : BDF EVREUX 30001 00376-C2700000000-95.

Ces explications entendues et après délibérations **LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- 1) d'adopter le projet présenté par le SIEGE,
- 2) de participer au financement de cette opération dans les conditions précitées, à savoir **paiement au comptant.**
- 3) de verser au comptable du SIEGE les sommes précitées, après remise par le syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante,
- 4) d'inscrire à son budget les prévisions suivantes :

En dépenses : au compte 20415, le montant de sa participation à l'opération, soit : 34 280,94 €

QUESTIONS DIVERSES

- Mr BLANCHARD informe que la plaque Michelin citée lors de la réunion de conseil du 25 septembre a été posée par Mr David CHAPELLE sur le mur de la maison du carrefour de Sancourt à Hébécourt le Bas. Les autres plaques sont en cours de réhabilitation.
- Mr BLANCHARD fait part aux membres du conseil d'une affaire en cours entre Mme THOMAS et la Police de l'Eau. Un compromis peut être envisagé avec l'aide de la commune.
- Mr GORON annonce qu'une assemblée générale du Comité des Fêtes aura lieu fin janvier début février 2009.
- Mr le Maire expose le problème des haies en limite de propriété. Une opération générale est à réfléchir. Mme DEVILLE demande à ce que les personnes touchées par ce problème soient prévenues au plus tôt avant intervention.
- L'étude d'un abri à l'école maternelle est à prévoir par la commission travaux.
- Commission travaux du 16 décembre 2008 en présence de Mme Isabelle THEODIN, responsable des routes.
 - Le goudronnage de la RD 660 est prévu en 2009
 - Sécurité Routière : des travaux progressifs de signalisation améliorée et de marquage seront réalisés au 1^{er} trimestre 2009 par le conseil général et pris en charge à 100%
 - RD660 (Rue des Haguettes) : proposition par le conseil général d'effectuer les travaux puis de déclasser en route communale (A voir avec le CdC GEL)
 - Réhabilitation de la RD14 : afin de limiter le coût des travaux, Mr le Maire argumente auprès du Conseil Général l'aménagement des voies jusqu'au « Pont au Prince » sans passer par Bazincourt, qui ne paraît pas la solution optimum.
- Décision Modificative
 - Virement de crédit de 11 000 euros de l'article 2315 à l'article 20415
 - Virement de crédit de 33.95 euros de l'article 20415 à l'article 1641.

La séance est levée à 0h00.